

LE 4 MARS 2013

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce quatrième jour de mars de l'an deux mil treize, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné  
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt  
M. Martin Faucher M. Émile Nadeau  
M. Robert Normand

formant quorum du conseil.  
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal du 4 février 2013 est adopté à l'unanimité. Les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

**APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FÉVRIER 2013**

Secteur d'activités	Budget 2013	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	256 671 \$	34200 \$	66 043 \$	190 628\$
Sécurité publique	222 776 \$	8 860 \$	18 497 \$	204 279\$
Transport routier	422 587 \$	36 496 \$	72 451 \$	350 138\$
Hygiène du milieu	249 177 \$	16 146 \$	46 881 \$	202 296\$
Industrie & Commerce	58 043 \$	18 991 \$	20 068 \$	37 975\$
Loisirs et culture	67 800 \$	5 341 \$	17 837 \$	49 963\$
Frais de financement	138 016 \$	982 \$	21 541 \$	116 475\$
Remb. en capital	474 490 \$	10 000 \$	72 700 \$	401 790\$
Investissements prévus	557 440 \$	9 110 \$	9 110 \$	548 330\$
<b>Total dépenses</b>	<b>2 447 000 \$</b>	<b>140 126 \$</b>	<b>345 127 \$</b>	<b>2 101 873\$</b>
<b>Revenus</b>	<b>2 447 000 \$</b>		<b>1 525 984 \$</b>	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le Conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du Conseil.

**CORRESPONDANCE**

- ↪ L'Académie Broadway nous demande de les appuyer avec un don pour leur activité de dégustation de vins et fromages. *refusée*
- ↪ Mme Luce Lacroix de la Maison de la Famille nous sollicite pour une aide financière afin de maintenir leurs services. *refusée*
- ↪ La Fontaine lance une invitation pour son souper bénéfique annuel qui aura lieu le samedi 4 mai au Centre Castel de Ste-Marie. *refusée*
- ↪ Mme France Thibault, expert conseil, nous offre ses services d'ingénierie d'accompagnement sous forme de forfait.
- ↪ Suivi dans la liste des protections offertes par notre assureur, la MMQ
- ↪ Demande de Mme Sabrina Talbot pour l'obtention d'une salle gratuitement afin d'organiser une activité dont les profits iront à Leucan. *acceptée*
- ↪ Nous avons reçu des félicitations d'une citoyenne pour les pistes de raquettes et des remerciements aux personnes qui les entretiennent.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de février.

**16-03-2013 CPTAQ / DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE POUR LE PUIS N° 3 SITUÉ SUR LE LOT 4 084 014.**

Attendu que le projet consiste au raccordement d'un nouveau puits au réseau d'eau potable municipal. Attendu que le nouveau puits est situé sur un terrain appartenant au comité de développement de Sainte-Marguerite situé à l'est du périmètre urbain de la municipalité, sur une partie du lot 4 084 014.

Attendu que ce puits et la conduite d'amenée du puits sont situés en zone agricole;

Attendu que la municipalité de Sainte-Marguerite doit obtenir une autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour ce puits afin de procéder par la suite au dépôt d'une demande au MDDEP visant le raccordement du puits au réseau d'eau potable municipal;

Attendu que la firme GENIVAR inc. a complété le formulaire de présentation d'une demande à des fins autres que l'agriculture pour le puits N° 3.

Attendu qu'après l'étude de ce dossier, l'inspecteur municipal informe la Commission de protection de territoire agricole du Québec de la conformité du projet avec le règlement de zonage;

En conséquence, Il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la firme GENIVAR inc à déposer auprès de la Commission de protection de territoire agricole du Québec le formulaire de demande pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le puits N° 3 situé sur une partie du lot 4 084 014.

D'informer la Commission de protection de territoire agricole du Québec que l'apport d'eau de ce puits est nécessaire à la municipalité pour augmenter sa production d'eau potable;

De recommander en fonction des critères de l'article 62 de la loi, l'acceptation par la Commission de protection de territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, pour le puits N° 3 situé sur une partie du lot 4 084 014.

D'émettre un chèque de 275 \$ payable à l'ordre du Ministère des Finances du Québec pour le traitement de la demande.

**17-03-2013 BUDGET MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

Il est proposé par Martin Faucher et résolu unanimement que le Conseil accepte la révision du budget 2013 de la Société d'habitation du Québec, qui porte la part municipale de 4306\$ à 4311\$. Cet ajustement est justifié par la bonification salariale de 0,5% octroyée aux employés.

**18-03-2013 MANDAT POUR ACQUISITION DE TERRAIN DE LA FABRIQUE**

ATTENDU que le lot n° 4085154 appartenant à la Fabrique constitue le prolongement de la rue St-Pierre;

ATTENDU que cette portion de rue n'était pas utilisée jusqu'au printemps 2013, date à laquelle le prolongement des infrastructures sera complétée et que les terrains seront constructibles;

ATTENDU que la Fabrique accepte de vendre ce lot à la municipalité au coût de 1,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement ce qui suit :

- Que la municipalité achète de la Fabrique le lot numéro 4085154 d'une superficie de 1000,20 mètres carrés au coût de 1,00\$
- Que le bureau Roger Plante & ass. soit mandaté pour préparer le contrat.

**19-03-2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 415**

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu à l'unanimité que le règlement n° 415 concernant le règlement d'emprunt pour la réfection des infrastructures souterraines de la rue Robert soit et est adopté.

•Une rencontre avec les propriétaires concernés est prévue au courant du mois de mars, dès réception des plans finaux.

**20-03-2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 416**

Sur la proposition de Pierre Trudel et résolu à l'unanimité que le règlement n° 416 concernant une modification au règlement sur la qualité de vie soit et est adopté.

**21-03-2013 CONGRÈS INCENDIE**

Il est proposé par Martin Faucher et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte que le directeur incendie assiste au congrès annuel des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 18 au 21 mai 2013 au Manoir Richelieu à La Malbaie au coût de 431.16\$. Les frais reliés à cette activité seront payés sur présentation des pièces justificatives.

**22-03-2013 FONDS D'ADMINISTRATION RÉSERVÉ SUR LES GRAVIÈRES ET SABLIERES**

Il est proposé par Emile Nadeau et résolu unanimement qu'un pourcentage de 15% soit prélevé annuellement du montant des droits de gravières et sablières pour les fonds d'administration et ce, rétroactivement depuis l'année 2009.

**23-03-2013 DEMANDE DE SOUMISSION-ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le Conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium sur notre réseau routier pour la période estivale 2013.

- Le chlorure de calcium doit être approuvé et répondre aux normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Les équipements d'épandage doivent être munis d'appareils de distribution automatique;
- Le travail devra être exécuté vers le 15 juin 2013;
- Les paramètres d'épandage sont de 58 mètres cubes à répartir sur environ 19 kilomètres;
- Le soumissionnaire devra, avant l'épandage, avertir le préposé aux travaux des voiries.
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2013 au 235 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

**24-03-2013 DEMANDE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES**

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal demande des soumissions pour le service de balayages des rues, des stationnements de l'église, de l'édifice municipal ainsi que du stationnement du garage municipal et de la caserne (environ 5,5 km) :

- Prix pour l'ensemble de travaux;
- Les travaux devront être exécutés avant le 25 mai 2013;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2013 au 235 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;
- L'inspecteur municipal supervise les travaux et s'ils sont conformes, recommande aux autorités municipales le paiement.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

**25-03-2013 DEMANDE DE SOUMISSION – AGRÉGAT 0-3/4**

Sur la proposition de Martin Faucher et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires, classification 0-3/4 uniforme pour l'entretien de notre réseau routier.

- Un prix pour les matériaux et le transport sur le réseau routier du territoire municipal et un prix pour les matériaux seulement et cela pour une quantité variant entre 2 000 et 5 100 tonnes;
- Un prix pour la fourniture de matériaux non classés pour faire du remplissage ou autres travaux;
- Le soumissionnaire devra posséder un permis d'exploitation;
- Les matériaux 0-3/4 devront être conformes aux cahiers des charges et devis généraux du Ministère des Transports;
- ***Une analyse granulométrique sera effectuée par la municipalité, mais payée par le soumissionnaire;***
- Le soumissionnaire devra respecter les normes permises de la circulation lourde;
- Le début des travaux est prévu vers le 15 mai 2013;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2013 au 235 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

### **26-03-2013 DEMANDE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES**

Sur la proposition de Emile Nadeau et résolu unanimement que le Conseil municipal demande des soumissions pour obtenir des prix, au taux horaire, pour la location de la machinerie lourde pour effectuer divers travaux d'entretien sur notre réseau routier.

- Taux horaire pour pelle hydraulique, sa capacité, la largeur du godet, le nombre de verges cubes, l'âge de la machinerie;
- Taux horaire pour pelle avec marteau hydraulique;
- Taux horaire pour camion 10 roues;
- Début des travaux vers le 15 mai 2013;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 27 mars 2013 au 235 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

### **27-03-2013 DEMANDE DE SOUMISSION - DÉBROUSSAILLAGE**

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que le Conseil municipal accorde le débroussaillage *des abords de routes (jusqu'à la première moitié du fossé)* à Débroussaillage Adam Vachon pour un coût de 2975\$ avant taxes. Les travaux devront être exécutés en début juillet.

### **28-03-2013 EXPLOITATION DU PUIS N° 3 / DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES PARCS**

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Marguerite autorise Genivar à présenter la demande d'autorisation pour le projet du puits n° 3 au MDDEP;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation fourni par le manufacturier et/ou l'ingénieur mandat et du MDDEP;

ATTENDU QUE la municipalité confiera la gestion, la mise en service et l'opération à des personnes correspondant au profil de compétences demandées et prévues dans le règlement sur la qualité de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Faucher et résolu unanimement que le Conseil achemine une demande au MDDEP afin de procéder à l'exploitation du puits numéro 3.

### **29-03-2013 DÉMOLITION D'AUTOMOBILES**

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que le Conseil accepte pour la tenue de la Demolition fest les 24, 25 et 26 mai prochain, la demande de la commission des loisirs de Ste-Marguerite pour les services suivants :

- utilisation des stationnements du garage et de l'édifice municipal;
- la présence des premiers répondants et des pompiers;
- l'utilisation du terrain des loisirs et du chalet des loisirs;
- la salle municipale du vendredi 25 mai et samedi 26 mai pour loge des groupes
- appui dans la demande du permis d'alcool.

La municipalité ne peut cependant garantir la présence des premiers répondants, car en cas d'urgence sur le territoire de la municipalité, la commission des loisirs devra prendre les mesures nécessaires afin de remédier à l'absence de ceux-ci.

### **DIVERS**

- Le site internet de la municipalité est en préparation
- Travaux dans le rang Ste-Anne à prévoir si Conrad Giroux inc. signe l'entente avec la compagnie Construction BML inc.

### **Période de questions**

Le maire répond aux questions de l'assemblée.

**Je**, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

### **30-03-2013 CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Martin Faucher, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h15.

\_\_\_\_\_  
Adrienne Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Chabot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière